

Un coup de rame... dans l'eau ET UNE FEMME ACCUSE SON MARI D'AVOIR VOULU LA NOYER EN LA PRÉCIPITANT DANS LA VILAINE



Dirait-on vraiment qu'ils sont ennemis, cette femme et cet homme ? Mme Guibert présente la rame avec laquelle son époux, affirme-t-elle, oulut l'assommer. Lui, Marcel Guibert, il a le sourire ! « Reviens à la maison, dit-il à sa femme et tout sera oublié... » Mais celle-ci ne l'entend pas ainsi.

LANGON, 8 novembre (*de notre envoyé spécial*). — C'est à la Mouchais, en Langon, un petit hameau perché sur le coteau qui surplombe la vallée de la Vilaine, que s'est déroulée, hier après-midi, une opération de justice.

Le Parquet de Redon, en effet, s'est transporté sur les lieux.

Un transport de justice !... D'habitude, il s'agit alors d'une grave affaire. Juge d'instruction, procureur de la République, greffier avocats, ne se déplacent guère que suivis ou accompagnés d'un médecin-légiste, appelé à faire l'autopsie du cadavre de la victime.

Pour une fois, nous avons assisté hier à la reconstitution d'un tout petit drame dont la victime, fort heureusement, ne sera pas autopsiée... car, elle est bien vivante.

Il ne s'agit, en réalité, que d'une querelle de ménage. Marcel Guibert, en effet, ouvrier agricole, âgé de 36 ans, a épousé, il y a quelques années déjà, une veuve dont la

mère habite le hameau de la Mouchais. Un petit garçon est né de ce mariage qui aurait dû être le trait d'union définitif entre les deux époux.

Hélas ! Marcel Guibert et sa femme ne s'entendaient pas. Et les querelles succédaient aux querelles. Si bien que l'épouse se décida à quitter le domicile conjugal, à la Hordrais en Ste-Anne-sur-Vilaine, pour revenir chez sa mère, à la Mouchais, en Langon.

Qui a tort ? Qui a raison ? L'enquête civile, ouverte à propos du divorce, répondra à cette double question qui n'aurait pas intéressé le public si, le 26 août 1951, ne s'était produit la scène qui amène aujourd'hui le Parquet de Redon au hameau de la Mouchais.

Que s'est-il passé exactement ? Bien fin qui pourrait le dire aujourd'hui Le certain, c'est que Mme Guibert accuse son mari de l'avoir précipité dans la rivière et de l'avoir à moitié assommée à coup de rame.

— Je pêchais, affirme-t-elle à bord de notre petit bateau, quand Marcel Guibert est arrivé. Il m'a jetée à l'eau et comme, étant sur le bord, je n'avais pas perdu pied et que je regagnais la berge, il s'est emparé d'une rame et m'a frappée avec une telle violence que cette rame a été cassée. Néanmoins, j'ai pu regagner la rive...

Marcel Guibert, lui, prétend que les faits ne se sont pas passés ainsi.

— « Ma femme péchait, en bateau, dit-il... Je suis venu la retrouver. Et c'est elle qui m'a cherché querelle et qui a voulu m'interdire l'accès de son bateau. Alors, on s'est bousculé... Elle même m'a fait tomber à l'eau... Je suis remonté... Et c'est alors qu'elle est tombée à son tour... »

Quant aux coups de rame, Marcel Guibert les nie. Pourtant, dans un geste triomphal, Mme Guibert apporte à M. de la Paumelière, l'actif juge d'instruction du Parquet de Redon, qui s'est déplacé en compagnie de son greffier, M. Cheguillaume, la rame cassée dont elle prétend que s'est servi son époux pour la frapper.

Marcel Guibert hésite... Pourtant, il ne se démonte pas...

« C'est de la mise en scène, affirme-t-il. Vous pensez bien que, si j'avais frappé si fort — au point de casser une rame — ma femme ne serait pas ici aujourd'hui à répondre à vos questions. Et puis, conclut-il, tout ça, c'est beaucoup de bruit pour rien... Qu'elle revienne à la maison et tout sera fini... »

Mme Guibert, malheureusement, ne l'entend pas de cette oreille. Et elle continue d'accuser son époux d'avoir voulu la noyer. Comme elle n'a, en somme, subi qu'un préjudice fort léger, le Parquet n'a retenu à l'encontre de Marcel Guibert qu'un délit de violences. Et l'affaire sera plaidée devant le tribunal correctionnel de Redon, où Me Pitois, qui assistait déjà son client au cours de ce transport de justice, défendra la cause du mari.

En raison de la montée des eaux, la reconstitution exacte des faits n'a pu être faite. Encore que, semble-t-il, malgré la rigueur de la température, Mme Guibert, pour bien montrer sa bonne foi, eût été consentante à s'y prêter. Les magistrats, heureusement, ont été plus sages. Ils se sont bornés à procéder, sur place, à une audition des parties et des témoins. Et ce fut, au hameau de la Mouchais, une « grande journée »...

Jehan THOLOMÉ.